

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES
COLLECTIVITES LOCALES
DIRECTION GENERALE DE LA
PROTECTION CIVILE
DIRECTION DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION
SOUS DIRECTION DU PERSONNEL

* AVIS DE RECRUTEMENT *

La Direction Générale de la Protection Civile, organise des concours de recrutement sur titre dans les grades suivants :

Grade demandé	Diplôme	Conditions d'âge
Médecin lieutenant	- Etre titulaire d'un diplôme de Doctorat en médecine générale ou un diplôme reconnu équivalent	- Etre âgé de 25 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours
Lieutenant	- Etre titulaire d'un diplôme d'architecte ou d'un diplôme d'ingénieur d'état dans les spécialités scientifiques ou techniques	- Etre âgé de 23 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours.

Conditions de Participation au concours

- Etre de Nationalité Algérienne.
- Etre en situation régulière vis-à-vis du service national.
- Etre de bonne moralité et jouir de ses droits civiques.
- Avoir une acuité visuelle totalisant 15/20 pour les deux yeux sans que l'acuité minimale pour un seul œil ne soit inférieure à 07/10 sans verres correcteurs et sans le port de lunettes.
- Avoir une taille d'au moins 1.68 m (1.55m pour le sexe féminin) et un poids d'au moins 60 Kg (50kg pour le sexe féminin).
- Ne pas avoir de tatouage sur le corps.

Constitution du Dossier :

- Une demande manuscrite.
- Une copie certifiée conforme à l'original du diplôme.
- Une copie certifiée conforme à l'original du relevé de note de la sixième année pour les médecins lieutenants et la cinquième année pour les lieutenants.
- Un extrait d'acte de naissance ou une fiche familiale pour les candidats mariés.
- Un Certificat de Nationalité.
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin N°03) en cours de validité.
- Une copie de l'attestation certifiée conforme à l'original justifiant la situation vis-à-vis du service national

- Trois (03) certificats médicaux, (médecine générale, phtisiologie et ophtalmologie).
- Deux (02) photos d'identité.
- Un certificat de toise.
- Deux (02) enveloppes timbrées libellées à l'adresse du candidat.

* Les dossiers de candidature complets doivent être déposés ou adressés au plus tard 20 jours après la première parution du présent avis dans la presse écrite à l'Ecole Nationale de la Protection Civile de Bordj el Bahri Wilaya d'Alger.

* Les certificats médicaux de phtisiologie et d'ophtalmologie doivent être obligatoirement délivrés par un médecin spécialiste.

* Les candidats possédants des attestations justifiant le dégageement du service national portant la mention « **INAPTE POUR DES RAISONS MEDICALES** » ne sont pas retenus à participer aux concours de recrutement

NB:

Aucune suite ne sera donnée aux dossiers incomplets ou parvenus après le délai fixé.